

# Étude de conformité des établissements privés de santé du district sanitaire de Taï, en Côte d'Ivoire, en 2024

## *Compliance study of private health establishments in the Tai health district, Ivory Coast, in 2024*

**Auteurs :** Doman AD<sup>1</sup>, Kokola AJ<sup>2</sup>

1. Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires, Côte d'Ivoire
2. Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires, Côte d'Ivoire

**Auteur correspondant :** assidier@yahoo.fr

## Résumé

### Introduction

Le secteur sanitaire privé s'est développé ces dernières années avec l'émergence d'établissements sanitaires privés de toutes natures et de différents niveaux d'intervention.

L'objectif de l'étude était d'évaluer la conformité des établissements sanitaires privés du district sanitaire de Taï.

### Méthodes

Il s'est agi d'une étude transversale descriptive qui s'est déroulée du 17 au 23 mars 2024. Elle a pris en compte les 24 établissements privés de santé du District sanitaire de Taï retrouvés lors de l'étude, dans le cadre de « l'opération zéro clinique illégale d'ici 2025 ». Les données qualitatives ont été collectées à l'aide d'un questionnaire et d'une grille d'observation. Elles ont été saisies et analysées dans Excel.

### Résultats

Au terme de l'étude, aucun établissement ne répond à la conformité administrative et technique recherchée. Aucun d'entre eux ne figure dans la nomenclature des établissements sanitaires privés en Côte d'Ivoire, ils fonctionnent tous de façon illégale à 100%.

### Conclusion

Le District sanitaire de Taï pourrait être considéré comme un désert sanitaire en termes d'établissements sanitaires privés. Le défi serait d'encourager les promoteurs ivoiriens à combler ce vide.

### Message-clé de santé publique

La veille sanitaire relative à l'installation légale des établissements sanitaires privés est nécessaire pour la sécurité des soins administrés aux populations.

**Mots-clés :** Conformité, Établissement sanitaire privé, District sanitaire

## Abstract

### Introduction

The private health sector has developed in recent years, with the emergence of private health facilities of all types and with different levels of intervention. The aim of the study was to assess the compliance of private health facilities in the Tai health district. For the CSRS General Management.

### Methods

This was a descriptive cross-sectional study conducted from 17 to 23 March 2024. It took into account the 24 private health establishments in the Tai Health District found during the study, as part of the 'zero illegal clinics by 2025 operation'. Qualitative data were collected using a questionnaire and an observation grid. They were entered and analysed in Excel.

### Results

At the end of the study, none of the facilities complied with the administrative and technical requirements. None of them was listed in the Côte d'Ivoire private health establishment nomenclature, and all were operating 100% illegally.

### Conclusion

The Tai Health District could be considered a health desert in terms of private health establishments. The challenge would be to encourage Ivorian promoters to fill this gap.

### Key public health message

Health monitoring of the legal installation of private health establishments is necessary for the safety of the care administered to the population.

### Keywords

Compliance, Private health establishment, Health district

## Introduction

Le secteur sanitaire privé s'est développé ces dernières années avec l'émergence d'établissements sanitaires privés de toutes natures et de différents niveaux d'intervention. Il est essentiellement présent dans les grandes agglomérations ou dans les pôles économiques [1].

De même au Mali, en 2011, une des caractéristiques de la médecine privée est sa répartition inégale sur le territoire. Ce qui aboutit à limiter la capacité d'absorption du marché et conduit certains acteurs en recherche d'activités à offrir des soins de moindre qualité [2].

Selon la cartographie des établissements sanitaires privés établie en 2021, en Côte d'Ivoire, par la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), 3273 établissements ont été dénombrés, parmi lesquels 92% exercent dans l'illégalité [1], dont la qualité des soins reste douteuse.

Dans le souci d'assainir le secteur sanitaire privé et permettre aux populations d'avoir accès aux établissements sanitaires et services de santé de qualité, le Ministre en charge de la santé a lancé en octobre 2022, l'opération zéro « clinique » illégale d'ici 2025 en présence des acteurs du secteur privé et public [1].

C'est dans ce même cadre que cette étude dont l'objectif était d'évaluer la conformité des établissements privés de santé, s'est orientée sur le cas du district sanitaire de Tai.

## Méthodes

### 1. Cadre d'étude

L'étude s'est déroulée dans les établissements sanitaires privés du district sanitaire de Tai. Selon la base du district, ces établissements sont au nombre de 19, mais les enquêtes ont permis d'augmenter le nombre à 24.

### 2. Type et période d'étude

Il s'est agi d'une étude transversale descriptive qui s'est déroulée du 17 au 23 mars 2024.

### 3. Population d'étude et échantillonnage

Cette étude exhaustive, a concerné tous les établissements privés de santé, en exploitation dans le district sanitaire de Tai.

### 4. Collecte de données

Les données ont été recueillies à l'aide d'une fiche d'enquête élaborée dans le cadre de l'opération zéro « clinique » illégale d'ici 2025. Elle permettait de collecter des données qualitatives pour chaque établissement et était constituée de deux volets :

- Le questionnaire utilisé pour la détermination de la conformité administrative et celle du responsable technique.
- La grille d'observation, pour l'identification de la conformité architecturale, hygiénique des locaux et du matériel.

### 5. Traitement et analyse des données

Les données ont été saisies dans les logiciels Word et Excel. Elles ont fait l'objet d'une analyse descriptive en termes d'effectifs et de pourcentages.

### 6. Considérations éthiques

L'anonymat et la confidentialité des informations ont été respectés. L'autorisation de la DEPPS et du District Sanitaire de Tai a été obtenue. Un consentement éclairé et écrit a été obtenu auprès des enquêtés pour leur participation à l'étude.

## Résultats

Dans le district sanitaire de Tai, existe 24 établissements privés de santé situés en majorité dans des villages, selon les chiffres du district et nos enquêtes. 19 ont été visités et 5 non visités à cause du très mauvais état des voies d'accès.

### 1. Caractérisation des établissements selon la nomenclature

L'appréciation du niveau d'intervention des établissements sanitaires privés, du district de Tai, est consignée dans le tableau I.

**Tableau I** : Répartition des établissements sanitaires privés du district sanitaire de Tai selon leur niveau d'intervention (N = 24)

Niveau d'intervention des établissements Sanitaires Privés	Effectif (N)	Pourcentage (%)
Polyclinique	0	0
Clinique	0	0
Centres/cabinets médicaux	0	0
Cabinets dentaires	0	0
Centre médico-social	0	0
Laboratoires d'analyses médicales	0	0
Centre de soins infirmiers	0	0
Maternités privés	0	0
Cabinet pré et post-natal privé	0	0
Cabinet d'optique	0	0
Dispensaires privés confessionnels	0	0
Cabinet de médecine traditionnelle	0	0
Etablissements funéraires (morgue)	0	0
Autres établissements de proximité de soins privés	24	100
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>100</b>

Les établissements sanitaires privés du district sanitaire de Tai ne correspondent pas à 100% aux niveaux d'intervention connus de la nomenclature des établissements sanitaires privés.

## 2. Détermination du niveau de conformité de ces établissements

Les pourcentages de conformité des éléments caractéristiques d'un bon établissement de santé sont présentés dans le tableau II.

**Tableau II** : Appréciation de la conformité des établissements sanitaires privés visités dans le district sanitaire de Tai (N = 19)

Appréciation de la conformité des établissements Sanitaires Privés	Effectif (N)	Pourcentage (%)	
Conformité administrative (document attestant : dépôt de dossier, visite de conformité ou autorisation d'ouverture et d'exploitation)	Conforme	0	<b>0</b>
	Non-conforme	19	100
Conformité architecturale (plan et revêtements des locaux servant d'activités de soins)	Conforme	3	<b>15,8</b>
	Non-conforme	16	84,2
Conformité hygiénique des locaux (propriété visuelle des locaux et méthode d'entretien)	Conforme	0	<b>0</b>
	Non-conforme	19	100
Conformité du personnel (Qualification du responsable technique dispensant les soins)	Conforme	<b>2</b>	<b>10,5</b>
	Non-conforme	17	89,5
Conformité du matériel (disponibilité et état du matériel nécessaire pour la sécurité des soins)	Conforme	0	<b>0</b>
	Non-conforme	19	100
Moyenne des pourcentages de non-conformité			<b>94,7</b>

Dans le district sanitaire de Taï, il n'existe aucun établissement sanitaire privé reconnu par le Ministère en charge de la santé. 100% des établissements sanitaires privés n'ont fait aucune déclaration d'existence.

Ils fonctionnent tous dans de très mauvaises conditions d'existence, soit **94,7%** de non-conforme. En plus de leur non reconnaissance, ils utilisent des locaux non hygiéniques, dont l'architecture n'est pas pour la plupart adaptée aux activités de soins. Ils sont en majorité gérés

par des responsables techniques non qualifiés qui utilisent du matériel parfois non sécurisé pouvant nuire la santé des patients.

### 3. Identification de la nationalité et de la qualification des responsables de ces établissements

Les pourcentages des nationalités et des qualifications des responsables des établissements sont présentés dans le tableau III.

**Tableau III** : Identification de la nationalité et de la qualification des responsables des établissements sanitaires privés du district sanitaire de Tai (N = 24)

<i>Nationalité des propriétaires ou tenanciers de ces établissements sanitaires</i>	<i>Qualification</i>	<i>Effectif (N)</i>	<i>Pourcentage (%)</i>
<i>Nationaux (41,7%)</i>	Oui	0	0
	Non	10	41,7
<i>Non nationaux (58,3%)</i>	Oui	2	08,3
	Non	12	50,0
Total		24	100

La plupart de ces établissements sont tenus par des non nationaux, soit 58,3%.

Seulement, 08,3% des tenanciers de ces établissements sont qualifiés et sont des non nationaux.

## Discussion

Notre étude révèle que la totalité (100%) des établissements sanitaires privés du district sanitaire de Taï est illégale et ne correspond à aucun niveau d'intervention dans la nomenclature des établissements sanitaires privés de Côte d'Ivoire [3]. Cette inégalité avait été évoquée par les études commanditées par l'ACPCI, en 2012 et la DEPPS, en 2021, qui montraient respectivement qu'en Côte d'Ivoire, près de 2/3 et 92% des établissements sanitaires privés sont illégaux [4 ; 1]. Par contre, au Burkina Faso, c'est seulement 20 % des établissements sanitaires privés de soins en activité qui ne disposent pas d'une autorisation d'ouverture ou d'exploitation [5].

L'étude de ICF Banque Mondiale a montré que l'Afrique subsaharienne ne dispose pas des infrastructures ni des équipements nécessaires pour fournir un niveau minimum de services et de produits de santé. Elle souffre aussi d'une grave pénurie de personnel médical qualifié, avec seulement 3% du personnel de santé mondial [6]. C'est ce que confirme notre étude dont les résultats mentionnent qu'aucun de ces établissements visités n'est conforme en matière de la responsabilité technique, de l'architecture et de l'hygiène des locaux puis du matériel d'intervention, soit 94,7%. Cela s'aligne également sur l'étude de l'ACPCI, en 2012, qui dévoilait que plus de 70% des établissements sanitaires privés posent par principe des problèmes quant au respect des normes sur la qualité et la sécurité des soins délivrés à la population [4].

Aussi notre étude montre que plus de la moitié de ces établissements sont tenus par des non nationaux, soit 58,3%, non habilités à ouvrir et exploiter un établissement privé de santé, en Côte d'Ivoire, selon les dispositions du décret n° 96-878 du 25 octobre 1996 [7].

## Conclusion

Les établissements sanitaires privés du district sanitaire de Taï, ne figurent pas dans la nomenclature des établissements sanitaires privés de Côte d'Ivoire. Les promoteurs et les tenanciers de ces établissements ne sont pas qualifiés.

La conformité administrative, technique et matériel reste également un défi à relever.

Ces établissements de santé seraient à la base du taux élevé des établissements sanitaires privés illégaux en Côte d'Ivoire. Une réflexion particulière est nécessaire pour réduire considérablement ce taux.

## Références

1. Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle (RCI), DEPPS INFO, 2023. « Réduire à 0% le taux des établissements sanitaires privés illégaux à l'horizon 2025 ». Bulletin trimestriel d'informations générales de la DEPPS - N° 0008 - Avril-Juin 2023.
2. Mathieu L., François R., Wendy W., 2011. Étude sur le secteur privé de la santé au Mali. Document de travail de la Banque Mondiale n°211. DOI: 10.1596/978-0-8213-8536-4
3. Ministère de la sante publique (RCI), 1996. Décret n° 96-877 du 25 octobre 1996 portant classification, définition et organisation des établissements sanitaires prives, en Côte d'Ivoire.
4. Cabinet LIEPSC-CEFILD/ACPCI, 2012. Évaluation du fonctionnement institutionnel, technique et économique des établissements sanitaires du secteur privé en Côte d'Ivoire. Rapport d'analyse situationnelle.
5. ETUDE DE LA BANQUE MONDIALE, 2012. Étude sur le secteur privé de la santé au Burkina-Faso. DOI: 10.1596/978-0-8213-9701-5
6. ICF Banque Mondiale. Investir dans la santé en Afrique. Le secteur privé : un partenaire pour améliorer les conditions de vie des populations.
7. Ministère de la sante publique (RCI), 1996. Décret n° 96-878 du 25 octobre 1996 fixant les conditions d'autorisation et d'immatriculation pour l'installation des professions de santé dans le secteur privé, en Côte d'Ivoire.